

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)  
RONTIGNON-NARCASTET  
MARDI 7 FÉVRIER 2017**

**Étaient présents**

Les parents d'élèves délégués .....: Mme Rodrigues, Mme Gabagnou, Mme Barrière, Mme Verdier, Mme Castets, Mme Pucheu.

Pour la municipalité de Narcastet .....: Mme Arasco, M Faux.

Pour la municipalité de Rontignon ....: M. Dudret, Mme Del Regno, Mme Hourcade-Medebielle.

Les enseignantes .....: Mme Massonnat, Mme Riutort, Mme Favié, Mme Pitaval, Mme Martin (remplaçante Mme Touyarou).

Excusé : M. Laporte-Fauret (Inspecteur de l'éducation nationale).

**ORDRE DU JOUR**

Après un tour de table de présentation, l'ordre du jour est entamé.

**1. EFFECTIFS ACTUELS ET PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2017**

**A. Effectifs 2016-2017 :**

	PS	MS	GS		
	13	18	19		
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
7	16	15	8	16	

**Total Narcastet : 62 - Total Rontignon : 50**

**Total RPI : 112**

**B. Prévisions effectifs 2017-2018 :**

	PS	MS	GS		
	21 déjà inscrits	13	18		
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
16 à 18	7	16	14 ou 15	8	

Observations :

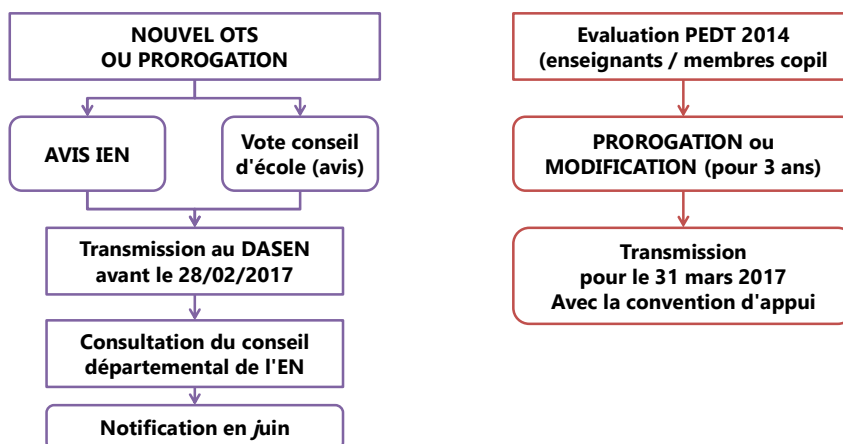
- 5 ou 6 arrivées supplémentaires sont à prévoir sur Rontignon ;
- Les effectifs ci-dessus sont amenés à évoluer en fonction des arrivées et des départs non communiqués pour le moment.

**Total Narcastet : 61 à 64 - Total Rontignon : 52 à 58**

**Total école : 113 à 122**

**2. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS)**

Monsieur le maire de Rontignon expose la procédure qui doit être suivie pour faire approuver la prorogation de l'organisation du temps scolaire (OTS) actuelle ou la modifier. En effet, cette organisation est triennale et elle arrive à son terme à l'été 2017.



La procédure est identique pour ce qui concerne le projet éducatif territorial (PEDT).

Les échéances diffèrent pour fournir les données aux services de l'éducation nationale : 27 février pour l'organisation du temps scolaire (OTS), 31 mars pour le projet éducatif territorial (PEDT).

#### **a) Les propositions de modification**

Pour ce qui concerne la maternelle de Rontignon, deux propositions de modification de l'organisation du temps scolaire (OTS) sont présentées au conseil d'école :

- le recul du début de classe de 8h30 à 8h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- Le transfert des activités périscolaires du jeudi au vendredi.

Madame Massonnat commente ces propositions qui doivent être débattues en conseil d'école et expose les raisons qui motivent ces changements :

- **Un début de classe à 8h40 au lieu de 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

Les enseignantes de maternelle constatent régulièrement des retards (environ 1/3 des enfants arrivent après 8h30) ce qui perturbe le fonctionnement des classes et des services communaux.

Les familles en retard sont souvent des familles scolarisant également des enfants à l'école de Narcastet et qui semblent prendre pour repère l'heure de début de classe en élémentaire. Ce décalage des horaires permettrait, à leur sens, de mieux correspondre à la réalité des pratiques.

##### ***Débat***

*Les parents délégués, après consultation de l'ensemble des familles, sont majoritairement contre le recul de 10 minutes de l'entrée en classe. Ils ne souhaitent pas rallonger le temps de garderie pour les enfants qui y sont, à cause des parents retardataires.*

*Les représentants de la commune de Rontignon et le personnel enseignant de la maternelle s'accordent pour indiquer aux membres du conseil que la proposition de retarder le début de classe de 10 minutes est retirée du projet.*

*L'attention des représentants des parents d'élève est cependant attirée sur la nécessité de rigoureusement respecter les horaires dans l'intérêt des enfants pour que l'entame de la journée et en particulier le temps d'accueil soit réalisés dans des conditions optimales.*

- **Le déplacement du créneau de TAP (Temps Activités Périscolaires) du jeudi au vendredi (14h45 à 16h15), c'est-à-dire l'inversion des après-midis du jeudi et du vendredi.**

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il y a 3 ans, la journée courte du vendredi devait être alternée entre les deux écoles mais cela ne s'est pas fait pour des diverses raisons.

Les enseignantes de maternelle constatent que les enfants sont fatigués en fin de semaine et souhaiteraient que la semaine se termine par une après-midi plus courte et un temps d'activités périscolaires.

Les enfants sont en effet davantage disponibles pour les apprentissages le jeudi que le vendredi.

De plus, cela permettrait de répondre à un problème de disponibilité de locaux, la salle du foyer étant occupée tous les jeudis par l'association "Les deux Sources" (club du 3<sup>e</sup> âge).

En vue de la création probable à la rentrée 2017 d'un quatrième groupe d'activités périscolaires, l'utilisation de cette salle devient indispensable.

##### ***Débat***

*Les parents d'élèves, dans leur grande majorité, approuvent le transfert des activités périscolaires du jeudi au vendredi.*

#### **b) Frais engendrés pour la garderie de Rontignon**

Il n'y en aura pas d'évolution de frais de garderie puisque les horaires de la garderie seront inchangés.

#### **c) Rappel de l'organisation du temps scolaire (OTS) de l'école de Narcastet**

Aucune évolution de l'organisation du temps scolaire (OTS) actuelle n'est envisagée. Il s'agit donc de proroger l'organisation actuelle pour les trois prochaines années.

#### **d) Mise au vote des propositions d'organisation du temps scolaire (OTS)**

Madame Favié rappelle les modalités de vote au sein du conseil d'école :

- 5 voix pour les parents d'élèves (1 voix par classe),
- 5 voix pour les enseignantes (1 voix par classe),
- 2 voix pour la municipalité de Rontignon,
- 2 voix pour la municipalité de Narcastet.

- **Mise au vote d'une nouvelle organisation du temps scolaire (OTS) de la maternelle de Rontignon (horaires du matin inchangés, transfert des activités périscolaires du jeudi au vendredi).**

Votants : 14	Suffrages exprimés : 14	Pour : 14
--------------	-------------------------	-----------

- **Mise au vote de la prorogation de l'organisation du temps scolaire (OTS) de l'école primaire de Narcastet.**

Votants : 14	Suffrages exprimés : 14	Pour : 14
--------------	-------------------------	-----------

Les documents d'organisation du temps scolaire (OTS) seront envoyés au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant l'échéance du 27 février 2017.

### **3. INFORMATIONS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU RPI NARCASTET-RONTIGNON À LA COMMUNE D'UZOS**

Les municipalités regrettent de ne pas avoir été informées directement de ce projet par l'inspection académique (DASEN) ; elles l'ont appris par le biais des syndicats de l'éducation nationale.

Actuellement, Uzoz est en limite de fermeture. Nous craignons une concurrence entre les écoles d'Uzoz et de Rontignon pour la scolarisation des petits. À ce jour, 6 enfants de Rontignon ont été inscrits et sont scolarisés à Uzoz. Sans ces enfants, l'école d'Uzoz perdrait une classe à la rentrée prochaine.

Monsieur **Faux**, maire de Narcastet, lit la délibération votée par le conseil municipal de Narcastet refusant cette extension du RPI pour sept 2017 (la délibération est annexée au présent compte-rendu).

L'ensemble du conseil regrette un manque d'information et de concertation de tous les partenaires sur ce sujet important pour la vie dans nos écoles et de nos enfants.

Il est évoqué le cas d'Aressy-Meillon, RPI "imposé" aux communes avec pression de l'Académie par la suppression d'un poste sur Aressy. Les deux communes ont été contraintes d'accepter le RPI.

Actuellement, les municipalités sont opposées à la mise en place de ce RPI (fatigue des enfants liée au transport, coût en personnel, en infrastructures...).

Mme **Favié** propose d'éditer un flyer présentant les écoles de notre RPI et les moyens dont elles disposent. Ce document pourrait être distribué dans les mairies afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants dans les écoles de leur commune de domicile.

### **4. TARIFICATION DE LA GARDERIE DE RONTIGNON**

Les parents d'élèves demandent à la municipalité de Rontignon de revoir le coût de la garderie quand elle est utilisée de façon occasionnelle ; en effet : 5 ou 6 jours reviennent plus chers que l'abonnement mensuel.

Monsieur Dudret précise que ce tarif a justement été mis en place pour favoriser l'abonnement mensuel et rappelle que le coût réel de la garderie par enfant dépasse de beaucoup le coût demandé aux familles.

Il s'engage à mettre cette demande à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de mars.

### **5. FINANCEMENT DES PROJETS DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE NARCASTET**

Cette année, deux séjours avec nuitées (concernant 4 classes) sont organisés dans les deux écoles engendrant des demandes de subvention plus importantes.

**Le conseil municipal de Narcastet s'est prononcé pour le maintien des subventions versées l'an passé et n'accèdera pas à la demande des écoles pour l'ensemble des subventions demandées.**

Le différentiel entre la demande de subventions 2016 et 2017 étant de 700 €, le montant des subventions de chaque école sera donc amputé de 350 €.

M. **Faux**, maire de Narcastet, souligne que la présentation des projets lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école permet une meilleure organisation et souhaite que ce dispositif soit reconduit dans les années à venir.

Il précise également que l'avance demandée par l'école de Narcastet lui a été accordée et sera déduite de la subvention demandée.

**Le conseil municipal de Rontignon se prononcera sur les subventions accordées lors du prochain conseil, le lundi 13 février prochain, et informera les directrices.**

La baisse des subventions entraînera un surcoût dans la participation demandée aux familles.

Pour Narcastet, le coût du voyage par enfant est passé de 70€ à 87€ pour un séjour de 3 nuitées (4 jours) qui a coûté 182,75€.

**La séance est levée à 19h30.**

MAIRIE  
**DE NARCASTET**

**Séance du 6 février 2017**

L'an deux mille dix-sept le six février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX.

**Date de la Convocation** : 30 janvier 2017

**Présents** : ARASCO Marie-France, ARMARY Cyril, BESAURY Jean-Louis, BROSSIER Julie, CORDEIRO Christophe, FAUX Jean-Pierre, HITIER Pascal, MONTEL Ghislaine, OURTHE Jean-Claude, SAYAH Nourine

**Absents excusés** : CHAUSSADE Bernard,

**Absent** : GOUAILLARD Isabelle

**Pouvoir** : BASTOUIL Arnaud (pouvoir à Jean-Claude OURTHE), FABRIS David (pouvoir à Jean-Pierre FAUX), GOUYGOU Martine (pouvoir à Pascal HITIER)

**Secrétaire de séance** : BESAURY Jean-Louis

**Nombre de membres en exercice** : 15; présents : 10; suffrages exprimés : 13

**N°8 – RPI : PROPOSITION DE LA CARTE SCOLAIRE**

En 1995, les communes de Narcastet et Rontignon, ont décidé de s'associer pour constituer leurs écoles primaires et maternelles en regroupement pédagogique.

Une convention est conclue pour l'année scolaire. Elle se renouvellera tacitement par période d'une année scolaire, chacune des parties pouvant y mettre un terme à l'expiration d'une année scolaire, sous réserve d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois avant le début de l'année scolaire suivante.

Le conseil municipal de la commune de Narcastet a délibéré le 12 mai 1995 approuvant la convention pour la gestion d'un regroupement pédagogique. Le conseil municipal de la commune de Rontignon a délibéré le 27 avril 1995 approuvant la convention pour la gestion d'un regroupement pédagogique.

Le 30 mai 1995, conjointement, les Maires : de Narcastet André CAUHAPE, de Rontignon Jean-Louis ESCARIO ont signé la convention pour la gestion du regroupement pédagogique.

Le regroupement pédagogique a comptabilisé à la rentrée de septembre 2016 un effectif de 112 élèves de la petite section maternelle au CM2, répartis comme suit :

- Sur le site de Rontignon : 50 enfants de la PS à la GS maternelle pour 2 postes d'enseignant,
- Sur le site de Narcastet : 62 enfants du CP au CM2 pour 3 postes d'enseignant.

**Considérant** que lors de la réunion des élus du lundi 16 janvier 2017, au Collège de Marguerite de Navarre – secteur Béarn – l'information générale concernant l'évolution des effectifs des écoles, la constitution des RPI et la convention ruralité, rentrée 2017, le regroupement pédagogique Narcastet/Rontignon n'apparaissait sur aucun projet d'extension du R.P.I.

**Considérant** que l'information de l'extension possible de notre RPI vient des Syndicats des enseignants de l'Unsa et du SNUipp-FSU64 en nous donnant les informations suivantes :

- que dans les documents préparatoires au CTSD du 3 février 2017, le DASEN propose l'extension du RPI Narcastet/Rontignon à l'école d'Uzos.
- que cette proposition permet de maintenir l'ensemble des postes, soit 8. (3 postes à Uzos, 3 postes à Narcastet et 2 à Rontignon)

**Considérant** le manque de dialogue et de concertation entre la commune de Narcastet et le DASEN pour un tel regroupement.

**Considérant** qu'il n'y a eu aucun échange entre les maires des communes concernées (Narcastet, Rontignon et Uzos) pour une éventuelle extension du RPI en septembre 2017,

**Considérant** l'effectif des enfants sur le RPI Narcastet/Rontignon est de 112 élèves

**Considérant** qu'aucun enfant de la commune d'Uzos fréquente l'ALSH les mercredis, les vacances scolaires petites et grandes.

**Considérant** le coût financier qui incombe la collectivité (transport, aménagement et équipement de salle,...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**REFUSE** l'extension du RPI Narcastet/Rontignon à l'école d'Uzos

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire part de cette délibération aux services concernés

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Pierre FAUX



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 08/02/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/02/2017